

## Politique de gouverne – Conseil d'éducation du DSFNO

**Catégorie :** 3 – Limites de la direction générale

**Numéro :** 3.3

**Titre :** Rapports avec la clientèle

**Adoptée :** 13 juin 2006

**Révisée :** 10 mars 2026

Page 1 de 1

### Énoncé de la politique :

La direction générale ne doit pas permettre que les élèves ou leurs parents soient exposés à des conditions ou pratiques qui compromettent leur sécurité, leur dignité, leur vie privée ou la confidentialité de leurs renseignements personnels.

### En conséquence, la direction générale ne doit pas permettre:

- 3.3.1** Des environnements, installations ou équipements présentant des risques déraisonnables pour la sécurité physique ou psychologique.
- 3.3.2** Que les élèves ou leurs parents soient traités de manière injuste, discriminatoire, intimidante, méprisante ou irrespectueuse par quiconque agissant au nom de l'organisation.
- 3.3.3** Des pratiques de collecte, d'utilisation, de conservation ou de transmission de renseignements personnels sous toutes formes de communication qui ne respectent pas les normes légales et reconnues de protection des données.